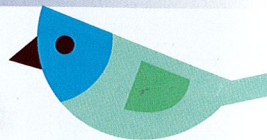


A partir du 1^{er} décembre, à l'Arc Mosellan, simplifiez-vous le tri !



Recycler vos emballages devient plus simple !

A compter du 1^{er} décembre, dans votre commune, vous pourrez déposer tous vos emballages sans exception dans votre sac de tri.

Recycler plus d'emballages en plastique

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique sont déposés dans le sac de tri aux côtés des emballages en métal, en papier ou en carton. Sont exclus du circuit de recyclage certains emballages plastiques – de plus en plus nombreux – jetés dans le bac d'ordures ménagères.

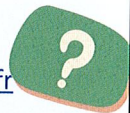
La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan s'engage pour faire progresser le recyclage.

Des solutions techniques ont été trouvées par les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage. Aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

Pourquoi attendre le 1^{er} décembre ?

La collectivité doit adapter sa filière de traitement pour trier et recycler les emballages encore exclus des consignes de tri. Cette filière sera mise en œuvre à partir du 1^{er} décembre. En commençant à trier tous vos emballages avant cette date, cela créerait des coûts supplémentaires pour la collectivité. Toutes les informations sur les changements de gestes de tri vous parviendront dans vos boîtes aux lettres d'ici quelques semaines.

En attendant, n'hésitez pas à consulter notre site internet www.arcmosellan.fr où vous trouverez notamment **une Foire Aux Questions (FAQ)**, étoffée au fur et à mesure de vos sollicitations.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARC MOSELLAN
SERVICE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS
Accueil Zone Artisanale - 57920 HOMBURG-BUDANGE
dechets@arcmosellan.fr - 03 82 83 21 57
www.arcmosellan.fr